

INSCRIPTION 2023-2024

Chères familles, chers élèves,

Le spectacle arrivant à grands pas, je me dois de prévoir la prochaine rentrée et de vous préciser les modalités d'inscription pour la nouvelle rentrée scolaire.

Par la présente, je vous transmets les documents de réinscription pour la rentrée 2023-2024. Vous trouverez joints à ce courrier la fiche d'inscription, le règlement intérieur et conditions générales, ainsi que la décharge médicale. L'ensemble des documents doit être complété, daté et signé.

!!! Nouveauté 2023 !!! Un cours de Hip-Hop/magie sera ouvert le lundi, à partir de 8 ans et jusqu'aux adultes. Le cours sera dispensé par Stevens Ruter. Un cours d'essai gratuit est possible à la rentrée. Un nouveau professeur, Maud Reverdy, remplacera Mélanie dans la dispense des cours de danse jazz.

Je prends les inscriptions dès maintenant par ordre d'arrivée. Les classes seront constituées d'un maximum de 14 élèves mineurs et 12 élèves adultes, et le planning sera susceptible de légères modifications en fonction des effectifs d'inscription.

Vous pouvez retourner à moi-même ou à Mélanie l'ensemble des documents remplis, datés et signés, accompagnés de votre règlement complet (en 1 ou 3 fois), durant les cours ou par mail : claire.deniau@danse-studiofontaine.fr.

Je tiendrai des permanences au studio en juillet et septembre pour finaliser les inscriptions.

- Mardi 4 juillet de 13 h 45 à 18 h 30
- Mercredi 5 juillet de 13 h 45 à 18 h 30
- Samedi 2 septembre de 10 h à 13 h
- Mercredi 6 septembre de 13 h 45 à 18 h 30
- Jeudi 7 septembre de 16 h 45 à 18h 30

La liste des tenues de danse pour tous les cours est également jointe à ce courrier. Je vous laisse libres de vous tourner vers le fournisseur de votre choix, tout en respectant les références et les couleurs des modèles choisis. D'avance, merci.

D'autre part, **le magasin DANSES & PLAGES sera présent au studio le vendredi 8 septembre 2023 à partir de 17 h**, pour la vente ou des commandes de tenues, chaussons (½ pointes, pointes et pédilles), cache-coeur, jupette, sacs, baskets blanches, etc.

La reprise des cours s'effectuera la semaine du lundi 11 septembre 2023. Dans l'attente de vous présenter notre spectacle tant attendu, je reste à votre entière disposition pour toute question ou demande d'information.

Bien à vous,

Claire

TENUE DE DANSE 2023-2024

CLASSE	TENUE	CHAUSSENS	COLLANT	FACULTATIF
ÉVEIL 1-2 (4/5 ans)	Legging et t-shirt ou Tenue de danse au choix	Chaussettes	Collant sans pieds ou legging	Cache-cœur
INITIATION 1-2 (6/7 ans)	Justaucorps WEAR MOI modèle DIANE blanc	Chaussettes	Collant sans pieds	Cache-cœur Jupette WEAR MOI modèle DAPHNÉ blanc
Classique DÉBUTANT 1-2 (8/9 ans)	Justaucorps WEAR MOI modèle DIANE blanc	½ pointes en toile bi-semelle	Collant à pieds rose	Cache-cœur Jupette WEAR MOI modèle DAPHNÉ blanc
Classique ÉLÉMENTAIRE 1-2 (10-12 ans)	Justaucorps WEAR MOI modèle DIANE bleu roi	½ pointes en toile bi-semelle Pointes pour les élémentaires 2	Collant à pieds rose	Cache-cœur Jupette WEAR MOI, modèle DAPHNÉ bleu roi
Classique INTERMÉDIAIRE (13 +)	Justaucorps noir à bretelles au choix de l'élève	½ pointes en toile bi-semelle Pointes	Collant à pieds rose	Cache-cœur Jupette noire
CONTEMPORAIN (12 +) JAZZ 1 (8/10 ans) JAZZ 2-3 (11 +)	Legging/t-shirt	Pieds nus ou chaussettes ou pédilles <u>Baskets blanches pour les jazz 2 (à confirmer à la rentrée) et jazz 3</u>		
HIP-HOP/MAGIE	Tenue souple et confortable, type jogging ou legging et t-shirt	Baskets blanches propres <u>réservées au studio de danse</u>		

> Les tenues sont disponibles sur place ou sur commande :

- soit au magasin Danses&Plage à Angers, 19 rue Saint Julien,
- soit chez un fournisseur de votre choix sur internet ou autre en respectant le modèle et les couleurs.

Le magasin Danses&Plage sera présent au studio le vendredi 8 septembre à partir de 17 h pour une vente et des commandes de tenue. Vous pouvez également passer commande avant la rentrée. Madame Rémy a toutes les informations pour répondre à vos demandes.

FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ✓ **Attestation médicale** signée.
- ✓ **Attestation d'assurance** responsabilité civile et accidents corporels.
- ✓ **Autorisation de droit à l'image.**
- ✓ **CG et règlement intérieur** daté et signé.
- ✓ **Règlement** (voir ci-dessous les modalités de paiement), possible en plusieurs fois sans frais.
Paiement en trois fois par chèque remis à l'inscription, datés, signés et encaissés en :
- septembre 2023,
- novembre 2023,
- janvier 2024.

PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Code postal et ville : _____

Téléphone (numéro en cas d'urgence) : _____

Mail (en majuscule) : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom et prénom de la mère : _____

Nom et Prénom du père : _____

COURS SUIVI(S)

Discipline(s) pratiquée(s)	Jour	Horaire	Cotisation
10 % de remise à partir de la deuxième adhésion			
Frais d'adhésion			20 €
Total			

Moyens de paiement acceptés : CB, virement bancaire, espèces ou chèque (libellé à l'ordre de Danses et Corps).

- Je soussigné(e)..... agissant en tant que participant ou responsable légal de l'enfant nommé ci-dessus, autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) la diffusion de mon / son image sur les supports de l'école de danse Danses&Corps (site internet, Facebook, affiches, flyers...).

À _____ Le _____ Signature : _____

Préambule :

Les présentes conditions générales de vente déterminent le contrat passé entre Danses&Corps et le PARTICIPANT. Danses&Corps propose des cours de danse et autres pratiques corporelles. Ces conditions générales s'appliquent pour l'ensemble des prestations proposées par Danses&Corps, elles s'appliquent également au nom des professeurs indépendants représentés et de ses partenaires.

Article 1 : Règlement intérieur :

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'entrée de l'école de danse : Danses&Corps - Studio Fontaine.

Toute inscription à l'école de danse Danses&Corps-Studio Fontaine vaut acceptation du présent règlement.

Article 2 : Dispositions légales :

L'école de danse Danses&Corps est le nom commercial d'une école de danse privée dirigée par M^{me} Claire Deniau-Roehrig, destinée aux amateurs et répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement, à l'exception de demandes particulières pour l'abonnement au trimestre.

Article 3 : Conditions d'accès aux cours de danses :

Les cours enfants, ados et adultes sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

Danses&Corps-Studio Fontaine s'octroie le droit de fermer les jours fériés et garantit un minimum de 32 semaines de cours annuels.

3.1 : La participation aux cours de l'école de danse Danses&Corps n'est autorisée qu'aux personnes ayant rempli et signé la fiche d'inscription (sans oublier de signer le présent règlement intérieur) et à jour de leur cotisation. Chaque élève s'engage à posséder une assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par lui-même.

3.2 : Le paiement des cours est intégralement à la charge des familles et réglable d'avance lors de l'inscription. Le paiement peut se faire par chèque(s) ou en espèces, avec possibilité de faire 3 chèques dont le premier sera encaissé au moment de l'inscription et les suivants aux dates fixées lors de l'inscription. Pour les inscriptions en cours d'année, les frais dus seront calculés au prorata. Les factures seront envoyées par mail en format PDF, après réception de l'intégralité du paiement. En cas de perte seul un duplicata pourra vous être fourni.

3.3 : Le participant se déclare apte physiquement à participer aux cours organisés par Danses&Corps. Le cas échéant, le participant s'engage à fournir une attestation de décharge médicale.

Ni l'école, ni les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas d'accident ou de blessure.

3.4 Seuls les participants inscrits et à jour de leurs cotisations sont acceptés dans le studio pendant les cours. L'accès aux vestiaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. Danses&Corps-Studio Fontaine, ou les professeurs, ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

Aucun spectateur n'est admis pendant les cours, excepté sur accord des professeurs. Pour le bon déroulement du cours, l'accès au cours peut être refusé en cas de retard.

3.5 : Une tenue appropriée à la pratique de la danse est demandée, sur recommandation du professeur lors de l'inscription ou du premier cours. Les jeans sont interdits. Les chaussures de ville ou utilisées en extérieur sont interdites (mêmes propres !). Seuls sont autorisés : chaussons de danse, chaussettes, chaussures de danse de salon ou de danse de caractère, baskets souples et non utilisées en extérieur. Tout participant ne respectant pas ces conditions pourra se voir refuser l'entrée au studio de danse. Il est conseillé (notamment pour les plus jeunes) de passer aux toilettes avant le début du cours et de prévoir une bouteille d'eau.

3.6 : Il est strictement interdit de fumer dans les locaux et la cour du studio de danse. Le participant s'engage à respecter l'état des locaux et des installations et ne pas y provoquer de dégradations : pas de chaussures de ville dans le studio, pas de nourriture, de chewing-gum, cigarette/cigarette électronique ou téléphone portable pendant les cours.

3.7 : Stages. Des stages de danses enfants et adultes pourront être organisés pendant les week-ends et les vacances scolaires. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

3.8 : Spectacle de fin d'année. Dans la mesure du possible, Danses&Corps organisera un spectacle tous les ans auquel peuvent participer tous les élèves qui le souhaitent. La participation au spectacle engage tous les participants à être assidus aux cours et à une présence obligatoire lors de la répétition générale. Le non-respect de ces deux conditions pourra obliger Danses&Corps à refuser la participation de cet élève au spectacle de fin d'année.

Article 4 : Présences et Absences :

4.1 : Au début de chaque cours, le professeur vérifie sa liste de présence et peut être amené à demander au participant un justificatif d'identité afin de valider une inscription, en cas de doute ou litige (2 participants ayant le même nom, etc.).

4.2 : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En cas de retard ou d'absence, l'élève prévient l'école de danse et son professeur. Les élèves mineurs devront justifier leur absence d'un mot signé par leurs parents.

4.3 : Les absences peuvent être rattrapées dans un autre cours mais en aucun cas elles ne seront déduites ni remboursées. Les rattrapages seront effectués durant le mois en cours. Pour éviter tout abus, les absences répétées et sans justificatif ne donneront droit

à aucun rattrapage. Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement ou de raisons professionnelles ou médicales, donneront lieu, **sur présentation de justificatifs ou certificats médicaux**, à un remboursement partiel au prorata des semaines de cours restants à la date de fourniture des justificatifs, **excepté le 1^{er} trimestre qui restera dû dans son intégralité**.

Article 5 : Responsabilités :

5.1 : Danses&Corps et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables des dommages causés au participant ou à ses biens lors des cours. Danses&Corps et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables de tout accident survenu suite à la reproduction par le participant, sous sa responsabilité, des exercices appris, au motif qu'ils auraient été préalablement proposés lors d'une activité au sein de l'école de danse.

5.2 : Danses&Corps et l'ensemble des représentants ne pourront être tenus responsables de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par le participant.

5.3 : Danses&Corps se réserve le droit d'annuler une activité en cas de force majeure ou de fermeture décidée par décret gouvernemental. Une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité et donner lieu à des dommages et intérêts à remettre au participant. En cas d'annulation ou de report, Danses&Corps informera le participant dans les meilleurs délais et proposera une solution de remplacement.

5.4 : Le participant accepte de se montrer vigilant et de se soumettre aux consignes de sécurité affichées dans l'établissement Danses&Corps.

Article 6 : Droit à l'image et propriété intellectuelle :

6.1 : Danses&Corps et l'ensemble de ses représentants se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits prise pendant des cours, des spectacles ou des stages, à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit. Vous êtes libre de prévenir Danses&Corps en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication.

6.2 : Les chorégraphies et pièces artistiques proposées par Danses&Corps dans le cadre de ses activités sont la propriété de Danses&Corps et de ses représentants. La reproduction, la représentation et la publication de ces travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial, sous réserve de respecter l'origine des éléments utilisés et en indiquant sur le support de diffusion ou présentation la mention : « proposé par Danses&Corps » ou « proposé par *nom du professeur* ».

6.3 : Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit en demander l'autorisation auprès de Danses&Corps et du professeur.

Article 7 : Données personnelles :

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion administrative de l'école et aux relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour permettre d'améliorer et personnaliser les services proposés par l'école, de même que la pertinence des informations adressées.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, droit qui peut s'exercer auprès de Danses&Corps, 14-16 rue Saint-Nicolas 49400 Saumur, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

Article 8 : Droits applicables et litiges :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

Malgré notre vigilance, il est toujours possible qu'une erreur soit constatée sur le site. En aucun cas la responsabilité de Danses&Corps ne pourra être retenue.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

La validation de votre réservation vaut acceptation de ces conditions générales de vente. Les données enregistrées par Danses&Corps constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par Danses&Corps et ses clients.

Tout manquement à ce présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

À

Signature(s) du représentant légal

Le

PLANNING 2023-2024

Éveil 1 (4 ans / MS) : Mercredi 10 h 45-11 h 30

Éveil 2 (5 ans / GS) : Mardi 17 h 15-18 h

Initiation 1 et 2 (6-7 ans / CP-CE1) : Mercredi 9h 45-10 h 45 ou jeudi 17 h 15-18 h 15

Classique :

- Débutant 1 (8 ans / CE2) : Mercredi 11 h 30-12 h 30
- Débutant 2 (9 ans / CM1) : Mercredi 14 h-15 h
- Élémentaire 1 (10 ans / CM2) : Mercredi 15 h-16 h 30
- Élémentaire 2 (11-12 ans / 6^e et 5^e) : Mercredi 16 h 30-18 h
- Intermédiaire (13-18 ans / 4^e-lycée) : Mardi 18 h-19 h 30
- Adultes : Mardi 19 h 30-20 h 30

Contemporain :

- Ados (à partir de 12 ans) : Jeudi 18 h 15-19 h 30
- Adultes : Jeudi 19 h 30-21 h

Modern' Jazz :

- Jazz 1 (8-10ans / CE2-CM2) : Vendredi 17 h 30-18 h 30
- Jazz 2 (11-14 ans / collège) : Vendredi 18 h 30-20 h
- Jazz 3 (15-18 ans / lycée) : Vendredi 20 h-21 h 30

Hip-Hop / Magie :

- Niveau 1 (8-12 ans) : Lundi 17 h 30-18 h 30
- Niveau 2 (13-18 ans) : Lundi 18 h 30-20 h
- Adultes : Lundi 20 h-21 h 30

Barre au Sol et Pilates (Adultes) :

- Barre au sol : Mardi 12 h 30-13 h 30, mercredi 18 h 30-19 h 30 et jeudi 12 h 30-13 h 30*
- Pilates : Jeudi 11 h-12 h

* Notions de pilates pendant ce cours.

ATTESTATION DE DÉCHARGE MÉDICALE LIÉE À LA PRATIQUE DE LA DANSE 2023- 2024

Je soussigné(e).....
me déclare / déclare mon enfant.....

apte à la pratique de la DANSE, conformément au Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ainsi qu'aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ainsi qu'aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive organisée par une fédération agréée, pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières. Conformément aux conditions générales que j'ai signées, je décharge et libère de toute responsabilité Claire Deniau et l'école de danse Danses&Corps en cas d'accident ou de dommages de quelque nature que ce soit, sans aucune exception.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en connaissance de cause.

À, le.....

Signature

.

TARIFS 2023-2024

CLASSE	DURÉE	ADHÉSION	TARIF ANNUEL	PAIEMENT EN 3 FOIS
ÉVEIL 1 - 2	45 MIN	20 €	300 €	10 € X 3
INITIATION 1 - 2 CLASSIQUE DÉBUTANTS 1 - 2 CONTEMPORAIN JAZZ 1 HIP-HOP/MAGIE 1	1H	20 €	345,00 €	115 € x 3
CLASSIQUE ÉLÉMENTAIRES 1 - 2 CLASSIQUE INTERMÉDIAIRES JAZZ 2 - 3 - 4 JAZZ Adultes HIP-HOP/ MAGIE 2 et Adultes	1H30	20 €	450 €	150 € x 3
2 COURS : 1H x 2	2H	20 €	630 €	210 € x 3
2 COURS : 1H30 + 1H	2H30	20 €	690 €	230 € x 3
2 COURS : 1H30 x 2	3H	20 €	750 €	250 € x 3
COURS illimités à partir de 3 disciplines	Illimité	20 €	940 €	315 € x 3
BARRE AU SOL CLASSIQUE ADULTES	1H	20 €	390 €	130 € x 3
	2H	20 €	690 €	230 € x 3
PILATES	1H	20 €	<ul style="list-style-type: none"> • Cours à l'unité : 25 € • Carte 5 cours : 115 € • Carte 10 cours : 200 € 	
TARIF FAMILLE à partir de la deuxième adhésion		20 €/inscription	-10 % sur l'inscription la moins chère	
CARTES COURS Barre au sol et Posture&Mobilité		20 €	<ul style="list-style-type: none"> • Cours à l'unité : 17 € • Carte 5 cours : 70 € • Carte 10 cours : 120 € 	

Moyens de paiement acceptés : CB, virement bancaire, espèces ou chèque libellé à l'ordre de Danses et Corps (en cas de règlement en trois fois, chèques débités en septembre, novembre et janvier).

Permanences d'inscription au studio :

Mardi 4 et mercredi 5 juillet 2023 : 13 h 45-18 h 15
 Samedi 2 septembre 2023 : 10 h-13 h
 Mercredi 6 septembre 2023 : 13 h 45-18 h30
 Jeudi 7 septembre 2023 : 16 h 45-18 h 30